

ROUGEOLE – COMMUNICATION

SITE INTERNET OU MAGAZINE

Rougeole : votre vaccination est-elle à jour ?

Depuis 2023, les autorités sanitaires observent une hausse des cas de rougeole dans le monde entier. En Auvergne-Rhône-Alpes, 212 cas ont été signalés entre 2023 et 2024, contre un seul en 2021. Depuis janvier 2025, on compte 17 cas de rougeole dans la région. Or, c'est une maladie très contagieuse, qui peut entraîner de graves séquelles, voire des décès chez les personnes les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes immunodéprimées).

La vaccination reste la meilleure protection pour éviter des formes graves.

Pour rappel, la vaccination est **obligatoire** pour les enfants nés depuis le **1^{er} janvier 2018** : 1^{re} injection à 12 mois et 2^e injection à 16-18 mois. Elle est fortement **recommandée** pour toutes les autres personnes nées après 1980. Avant 1980, la rougeole était très fréquente en France : les personnes nées avant cette date ont donc de très fortes probabilités d'avoir contracté cette maladie et d'être immunisées.

Ce vaccin nécessite **2 doses** pour assurer une bonne protection.

Les personnes nées après 1980 et/ou parents sont invités à **vérifier** leur vaccination et celle de leurs enfants, en repérant l'un des noms de vaccin ci-dessous dans le carnet de vaccination :

- Vaccin monovalent contre la rougeole : **Rouvax®**
- Vaccin bivalent contre la rougeole + la rubéole : **Rudi-Rouvax®**
- Vaccin trivalent contre la rougeole + les oreillons + la rubéole (ROR) :
 - **ROR® / Trimovax® / ROR Vax®** (commercialisés avant 2028)
 - **Priorix® / MMR Vax Pro®** (commercialisés depuis 2018)

En cas de **non-vaccination** ou de vaccination **incomplète** il convient de **consulter** rapidement un médecin ou un pharmacien, muni de son carnet de santé.

[Plus d'informations sur le site de l'ARS.](#)